

INFORMATION TARIFAIRE

PRESTATIONS CONVENTIONNÉES ASSURANCE MALADIE

Participation Assuré Transitoire (PAT) fixée par arrêté ministériel

24 € / séjour

La **Participation Assuré Transitoire (PAT)** est une participation forfaitaire, demandée par l'assurance maladie au patient, pour les actes médicaux dont le tarif est supérieur ou égal à 120€. Ces frais peuvent être pris en charge en tout ou partie par la mutuelle du patient selon son contrat.

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

	Chambre DOUBLE 18 €	Chambre INDIVIDUELLE 39 €	Chambre PRIVILEGE 56 €
Chambre particulière		✓	✓
Télévision	✓	✓	✓
Téléphone (hors communications X€/ unité)	✓	✓	✓
Wi-fi	✓	✓	✓
Collation*	Ambulunch ou box enfant*	Ambulunch ou box enfant*	Gourmande ou box enfant*
Journal local			✓
Mise à disposition d'un peignoir			✓
Parking			✓

✓ inclus ✗ indisponible ○ en option

- L'attribution de la chambre particulière se fait selon nos disponibilités. Nous nous engageons à mettre tout en œuvre pour vous satisfaire.
- A défaut, vous séjournerez en chambre double ; un forfait hôtelier de 18 € vous sera facturé.
- Aucun autre frais que ceux correspondant à des prestations de soins rendues ou, le cas échéant, à des exigences particulières (prestations complémentaires) que vous auriez sollicitées ne peut vous être facturé. Le montant de ces exigences particulières, dont la liste est strictement définie par la réglementation et comprend notamment l'accès à une chambre particulière, doit vous être communiqué avant la réalisation de la prestation de soins.

(*)

Les enfants jusqu'à 12 ans bénéficient d'une prestation Box Enfant : 1 jus de fruit, 1 choco Prince, 1 barre chocolat, 1 compote, 1 box Hopedou avec stickers et un jeu de cartes.

Collation Ambulunch : 1 sandwich triangle, 1 yaourt nature, 1 salade de fruit frais, 1 madeleine, boisson

Collation Gourmande : 2 sandwiches tapas, 1 macaron, 1 salade de fruit frais, 1 yaourt nature, boisson